



Municipalité de Cayamant – COVID-19

COMPTE RENDU 13-05-2021

Suivant l'arrêté ministériel – à huis clos

Municipalité de Cayamant

Séance extraordinaire de conseil du 13 mai 2021 à 8h45.

M. le président, Nicolas Malette, maire en présence des conseillers : Sylvie Paquette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon. Robert Gaudette étant présent par le biais du téléphone de façon interphone.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale occupe le siège de secrétaire d'assemblée

Le maire demande si tous les membres sont d'accord à ouvrir une séance extraordinaire à même cette séance plénière, après avoir été informé des sujets à traiter et étant donné la nécessité d'agir. Tous les membres se prononcent en faveur, renoncent expressément à l'avis de convocation écrite. Le maire déclare être en accord également, et ce, même si ce dernier avait au préalable convoqué cette séance extraordinaire.

Ouverture de la séance;

Nicolas Malette : nous sommes le 13 mai 2021, 8h45, séance extraordinaire, tous les conseillers sont présents en salle ou par téléphone. Je déclare la séance ouverte, séance extraordinaire avec les points :

- **Achat de terrain – surplus non affecté;**
- **Embauche d'un (1) opérateur /journalier temporaire.**

Nicolas Malette : Achat de terrain – surplus non affecté

ATTENDU QUE la Municipalité a une possibilité d'acquérir un terrain vacant adjacent au terrain de la Municipalité du 6, chemin Lachapelle;

ATTENDU QUE ce terrain comblerait un manque d'espace de stationnement pour toutes les machineries et équipements de la Municipalité et encore plus;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite rapatrier tous les équipements qui se trouvent présentement sur d'autres espaces appartenant à la Municipalité, afin de prévenir le vandalisme;

ATTENDU QUE cet autre espace pourra avoir une autre vocation dès que les équipements n'y seront plus entreposés;

ATTENDU QUE le nouveau terrain pourra également être une ressource très intéressante, pour appuyer, le volet que notre école primaire a choisi pour son avenir, ce à quoi la Municipalité s'est engagée ;

ATTENDU QUE le terrain est d'une superficie très intéressante pour la Municipalité et constitue un investissement très intéressant;

ATTENDU QUE le vendeur souhaite vendre tout son terrain;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaitait acheter qu'une partie du terrain;

ATTENDU QU'UN autre acquéreur avait communiqué avec les vendeurs;

ATTENDU QUE les vendeurs vendent simultanément un espace de plus ou moins 2 acres à un autre acheteur, ce qui diminue le prix d'achat pour la Municipalité;

ATTENDU QUE le potentiel est grand et varié, présentement et pour l'avenir étant donné la superficie de plus ou moins 12,9 acres, ce qui agrandit le terrain de la Municipalité pour autant d'acres;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acquérir ce terrain et y voit un bel investissement;

ATTENDU QUE la Municipalité se servira d'une partie du surplus non affecter pour l'achat dudit terrain;

ATTENDU QUE le terrain sera acheté avec la garantie légale et libre de toute charge dès qu'il sera possible de le faire;

ATTENDU QUE la Municipalité donnera un droit de passage au terrain acheté par l'autre acquéreur étant donné que le terrain acheté par ce dernier deviendra enclavé;

ATTENDU QUE l'autre acquéreur paiera pour le nouveau cadastre nécessaire au transfert de propriété;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Lise Crêtes, propose

Nicolas Malette : donc et il est proposé de mandater la direction générale pour procéder et faire une offre d'achat simultanément avec l'autre acquéreur, autoriser le maire et la directrice générale à agir afin que la Municipalité achètera donc plus ou moins 12.9 acres au prix de 4685,41 de l'acre et simultanément l'autre acquéreur achètera plus ou moins 2 acres au même prix ce qui totalisera 70 000\$, prix de vente demandé par les vendeurs et ce avec la garantie légale et libre de toute charge.

Proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Lise Crêtes, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : non
Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adoptée.

Nicolas Malette : Embauche d'un (1) opérateur/journalier temporaire

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'employé temporaire;

ATTENDU QU'UN opérateur-journalier est une personne polyvalente et pourra combler les travaux au niveau de plusieurs tâches physiques;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée;

ATTENDU QUE l'urgence d'agir;

ATTENDU QUE la personne est disponible et intéressée;

ATTENDU QUE l'employé 32-33 accepte l'offre d'emploi temporaire;

Nicolas Malette : proposeur ?

Nicolas Malette : proposé par Mme Mélissa Rochon, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui
Robert Gaudette : oui
Mélissa Rochon : oui
Lise Crêtes : oui
Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adoptée.

Nicolas Malette : l'ordre du jour étant épuisé, n'ayant pas de période de questions – dû à la Covid-19 la séance est close à 8h49.
